

# Nouvelle baisse des prestations sociales sous condition de ressources en 2022

En 2022, Confédération, cantons et communes ont versé 8,6 milliards de francs pour l'ensemble de ces prestations, ce qui correspond à une baisse de 207 millions de francs (-2,4%) par rapport à 2021.

Les prestations sociales sous condition de ressources sont versées à celles et ceux qui en font la demande et dont le revenu se trouve au-dessous d'un minimum vital (qui peut différer selon la prestation). Les prestations complémentaires à l'AVS/AI forment un peu moins de deux tiers des prestations versées et l'aide sociale un autre tiers. Les 6,5% des dépenses restantes concernent l'aide aux personnes âgées ou invalides, l'aide aux chômeurs, aux familles, les avances sur pensions alimentaires ou l'aide au logement.

Au total, 800 000 personnes (9,2% de la population) perçoivent une prestation sous condition de ressources.

Les dépenses concernant l'aide sociale sont en moyenne en baisse constante depuis 2019 ; pour l'année 2022, le recul est encore plus net que pour les trois années précédentes avec une diminution de 253 millions de francs, soit de 9,2%. Les dépenses totales de l'aide sociale s'élèvent à 2,5 milliards de francs, soit le 1,2% des dépenses globales pour toutes les prestations sociales. L'année précédente, cette part se situait à 1,4%. La baisse est due à la baisse du nombre bénéficiaires de l'aide sociale (-3,1%) et à la diminution des dépenses annuelles moyennes nettes par bénéficiaires (qui passent de 10 419 francs à 9 772 francs par bénéficiaires, donc en baisse de - 6,2%). En revanche, le montant versé au titre des prestations complémentaires à l'AVS/AI a augmenté de 0,9% (51 millions de francs), pour un montant total de 5,5 milliards.

Pour d'autres éclairages, voir notre rubrique [Social >> Aide sociale >> Statistiques de l'aide sociale](#)